

Compte-rendu du déjeuner avec Markus Schulte, Membre de cabinet du Commissaire Oettinger

19 janvier 2018

Le 19 janvier, les membres du Cercle des Réseaux Européens ont rencontré Markus Schulte, membre de cabinet du Commissaire au Budget Günther Oettinger. Le déjeuner a été l'occasion d'un échange sur le futur Cadre Financier Pluriannuel, en particulier les défis et pistes de réformes envisagées au regard du Brexit. En amont des propositions attendues pour mai et en pleine consultation sur les priorités du futur budget, ce déjeuner a permis un tour d'horizon des enjeux pour le financement à long terme des projets européens.

PROPOS DE MARKUS SCHULTE

Le Brexit : un défi majeur pour l'avenir des finances de l'UE

En introduction, Markus Schulte est revenu sur le **Livre Blanc de la Commission sur l'avenir de l'Europe**, publié le 1^{er} mars 2017, précisant qu'il avait en partie été **initié suite au Brexit**. Ce Livre Blanc s'est ensuite accompagné de cinq autres documents de réflexion, dont l'un sur l'avenir des finances de l'UE, publié le 28 juin 2017, qui a lancé le débat sur ce que souhaitent les Etats pour l'avenir des finances de l'UE en fonction des priorités politiques. Le document de réflexion propose ainsi cinq scénarios illustrés. Le 2^e scénario – Faire moins ensemble – conviendrait à réduire considérablement le budget de l'UE en recentrant le financement sur les fonctions nécessaires au marché intérieur. Ce 2^e scénario semble peu réalisable pour Markus Schulte, dans la mesure où les Etats ne sont en réalité pas prêts à ce que les financements soient réduits dans les domaines tels que la sécurité, les frontières ou la migration.

Le Brexit constitue un défi pour l'avenir des finances de l'UE puisque le Royaume-Uni est un **contributeur net au budget** de l'UE : dans son discours du 8 janvier, le Commissaire Oettinger a évalué que le Brexit conduirait à un **déficit financier structurel entre 12 et 13 milliards d'euros par an**. La Commission n'a pas encore tranché dans quels domaines en particulier il faudrait faire des économies, mais le Commissaire Oettinger a d'ores et déjà assuré qu'il n'y aurait **aucunes coupes budgétaires dans les domaines clés qui constituent la valeur ajoutée européenne, tels que la recherche et l'innovation**.

Selon le Commissaire Oettinger, le **déficit entraîné par le Brexit pourra être géré par une approche 50/50**, à savoir que 50% devra être comblé par des coupes budgétaires, et 50% par de l'argent frais. Une majeure partie de cet argent frais devra néanmoins être consacrée aux **nouvelles priorités politiques de l'UE : défense, sécurité, immigration, gestion des frontières**.

De nouvelles ressources propres ?

La proposition de Günther Oettinger relative à la **taxe plastique** serait d'abord une **réponse à la récente décision de la Chine** de ne plus importer les déchets plastiques en provenance de l'UE, tout en permettant de créer une **nouvelle ressource pour le budget de l'UE**. Concernant les ressources propres, d'autres options sont sur la table, comme celle d'utiliser les revenus de l'ETS, mais les secteurs concernés y sont très réticents.

Sur le fait de savoir si les autres Commissaires sont alignés sur la question des ressources propres et de la taxe plastique, Markus Schulte précise que cela a été abordé lors d'un premier débat d'orientation au collège des Commissaires début janvier : des options ont été présentées mais sans rentrer dans les détails concrets. Néanmoins, le **rapport du groupe de haut niveau de Mario Monti constitue une base solide** pour faire des propositions. Au niveau des Etats cependant, il y a encore beaucoup de résistance contre toute nouvelle forme de ressources propres pour l'UE. La question de créer des ressources via l'endettement de l'UE par déficit ne se pose en revanche absolument pas.

Prochain CFP : l'objectif d'une adoption avant les élections 2019

La Commission a tenu les **8 et 9 janvier une conférence sur l'avenir des finances de l'UE**, puis un **débat d'orientation le 10 janvier** qui a permis de dégager un accord solide sur le futur CFP. L'un des derniers points en discussion concerne cependant la conditionnalité liée à l'Etat de droit. La prochaine étape clé sera le **23 février**, puisque les chefs d'Etats et de gouvernement débattront lors d'un **Conseil européen informel** des priorités politiques du CFP post-2020. Cette étape est très importante pour la Commission, afin d'avoir un premier retour des Etats. Sur cette base, la Commission va pouvoir travailler sur les propositions qu'elle compte présenter en mai, et notamment fixer les rubriques du CFP. A cet égard, le Commissaire Oettinger, dans son discours du 8 janvier, a proposé de créer une nouvelle rubrique, « Futur, innovation et jeunesse » qui couvrirait par exemple Erasmus+ et Horizon post 2020.

En mai, la Commission publiera ensuite une communication expliquant tout le paquet de propositions, à savoir un règlement sur le prochain CFP et une décision sur les ressources propres. Le **règlement sur le CFP requiert l'unanimité au Conseil**, comme la décision sur les ressources propres, qui doit ensuite être ratifiée par tous les Parlements nationaux. Donc le défi de la Commission est de présenter des propositions qui soient acceptables par tous. La **Commission souhaite qu'un accord soit trouvé sur le prochain CFP avant les échéances électorales de 2019 et la sortie du Royaume-Uni**. Cela permettrait d'envoyer un signal fort sur la capacité de l'UE à agir et lui donnerait ainsi une plus grande légitimité politique. Si en revanche aucun accord n'est trouvé avant les élections de 2019, l'adoption sera encore plus retardée puisqu'il faudra laisser le temps au nouveau Parlement et à la nouvelle Commission de se former.

Le leadership pro-UE d'Emmanuel Macron : un soutien précieux pour la Commission

Markus Schulte a souligné à plusieurs reprises que le leadership pro-UE d'Emmanuel Macron était source d'inspiration et très utile pour la Commission, d'autant plus au regard du contexte politique en Allemagne. Le **défi de l'Allemagne sera de répondre à ce fort leadership pro-européen**. Mais le pré-accord passé le 12 janvier entre la CSU et le SPD témoigne déjà de la volonté de l'Allemagne d'aller dans ce sens. La Commission espère ainsi pouvoir avoir le soutien de la France et de l'Allemagne pour que le prochain CFP soit adopté avant mars 2019.

ECHANGES AVEC LES MEMBRES

Quid du renforcement de l'utilisation des instruments financiers ?

Il y a un consensus, partagé par les Etats membres, sur la nécessité d'accroître l'utilisation des instruments financiers et la Commission va travailler davantage sur cette possibilité. Pour ce qui est de l'utilisation des instruments financiers, cela dépendra plus des projets que des secteurs. La Commission analyse actuellement l'efficacité de tous les programmes et fonds européens, dans l'objectif de les simplifier. Elle s'intéresse en particulier aux synergies possibles entre la politique de cohésion et les politiques gérées de façon centralisées comme le Connecting Europe Facility.

Quid de l'Union économique et monétaire ?

Le 6 décembre, la Commission a présenté une feuille de route pour approfondir l'Union économique et monétaire. Dans sa communication, elle a fait une suggestion relative à la création d'une fonction de stabilisation. Mais il semble d'ores et déjà que plusieurs Etats membres y soient opposés et que cela ne verra pas le jour.

Concernant la ligne budgétaire pour la zone euro, Jean-Claude Juncker avait fait plusieurs propositions dans son discours sur l'Etat de l'Union :

1. Faire évoluer le Mécanisme européen de stabilité vers un Fond monétaire européen
2. Créer un mécanisme de stabilisation, rassemblant différents fonds et instruments financiers au niveau de l'Union et de la zone euro, qui interviendrait pour maintenir les niveaux d'investissement en cas de chocs asymétriques de grande ampleur. Ce fond serait organisé par les Etats membres qui le souhaitent. Mais sans l'accord de Etats, la Commission ne pourra pas le mettre en place toute seule.
3. Créer une assistance de pré-adhésion : la Commission présentera en mai un fonds plus permanent dans le cadre du prochain CFP
4. Soutenir la réforme structurelle : la Commission devrait fournir des incitations pour les membres de la zone euro

Quid alignement entre le prochain CFP et le prochain FP9 ?

Les deux processus doivent être parfaitement alignés, donc les décisions sur le CFP devront inclure une décision sur le FP9.

Quid de l'économie circulaire dans le prochain CFP ?

L'économie circulaire est déjà une priorité, donc il n'y aura pas besoin de la budgéter comme les nouvelles priorités. Dans l'actuel CFP, il y a déjà un objectif de dépense pour le changement climatique qui sera maintenue.
